



Reglement succession : question du devenir d'un bien immobilier

Par **FERRIERE**, le **26/10/2009** à **23:15**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère en juillet dernier, le notaire chargée de régler la succession me demande pour pouvoir chiffrer le dossier ce que je compte faire du bien immobilier : le vendre ou le louer (maman en avait l'usufruit et moi sa seule fille la nu-propriété , choix décidé par ce même notaire après le décès de mon père en 2003). Je veux savoir pourquoi le notaire me pose cette question ? En quoi la décision de vendre ou de louer influe-t-elle sur le calcul de la succession ? Le notaire n'a pas su me l'expliquer et elle a un langage professionnel incompréhensible pour moi...

Merci par avance de votre aide !

Par **fif64**, le **27/10/2009** à **15:25**

Bonjour

Que vous décidiez de le louer ou le garder pour aller passer vos weekend n'a pas grand intérêt. Cependant le jour ou vous déciderez de le vendre, vous serez redevable de l'impôt sur la plus value donc il faudra faire très attention à ne pas mettre une valeur trop faible dans la déclaration de succession.

Par **FERRIERE**, le **28/10/2009** à **20:01**

BONSOIR ET MERCI DE CES PRECISIONS; ELLES VONT M ETRE UTILES ORS DE MON
PROCHAIN RV AVEC LE NOTAIRE LE 13 NOV. PROCHAIN.
BONNE SOIREE